



Déclaration liminaire à la CAP locale
d'affectation des agents de catégorie C

CAPL du 23/05/2018

Le président Macron et son gouvernement ont décidé d'en finir avec les conquêtes sociales de ce pays, les attaques sont déjà et seront encore dans les 5 ans à venir d'une rare violence pour les salariés et leurs familles.

Après la casse du Code du Travail et l'inversion de la hiérarchie des normes, il veut s'attaquer :

- Aux régimes spéciaux et au système de retraite par répartition ;
- Aux demandeurs d'emplois à travers la réforme de l'assurance ;
- Au budget de la sécurité sociale entraînant des fermetures massives de services de santé ;
- Aux dernières entreprises publiques en les privatisant...

Dans l'immédiat, il a décidé de liquider la SNCF : ouverture à la concurrence, privatisation, fermetures de lignes et remise en cause du statut des cheminots sont programmés.

Nous connaissons les mêmes attaques dans toute la fonction publique et donc à la DGFIP. Le ministre de la fonction publique a ouvert plusieurs chantiers : recours aux contractuels, des personnels hors statut, rémunération au mérite, mobilité des agents. Les préconisations issues de CAP 2022 vont être dévoilées dans les semaines qui viennent.

Le ministre Gérard Darmanin a confirmé le 4 mai dernier que les grandes pistes de réformes précédemment annoncées par le Directeur général des finances publiques sont bel et bien maintenues : menaces sur l'avenir des SIP, sur les trésoreries de proximité, fin de la séparation ordonnateur/comptable, etc...

Pour la CGT, aucune des pistes évoquées n'est admissible. Elles sont toutes dans une logique de dépeçage de la DGFIP et s'inscrivent dans la mise à mal de nos statuts (général et particuliers) et la précarisation des personnels.

Nous rappelons que, s'agissant de la gestion des personnels, nous dénonçons les atteintes aux droits à mutation pour convenance personnelle en particulier l'affectation aux départements.

Nous allons étudier lors de cette CAP le mouvement local concernant les agents de catégorie C. Les documents transmis par la Direction générale aux élus nationaux fait état d'un sous-effectif de 8,8 pour le Cher en catégorie C et la note d'ouverture de ce mouvement local publie 23 postes vacants alors que nous ne constatons l'arrivée que de 5 agents extérieurs à notre département.

Alors que la situation dans les services est déjà extrêmement tendue au point que certains agents craquent, nous craignons une nouvelle et forte détérioration de nos conditions de travail qui découleront de ce manque de moyen et l'impact sur nos missions et la santé des personnels.

Comment les agents des trésoreries de Sancerre, St Amand, Vierzon, ceux du SIP de St Amand, ceux du CDIF, etc ..., peuvent-ils envisager sereinement l'avenir ? C'est une situation intenable que la Direction générale leur impose et nous ne pouvons pas l'admettre. Nous demandons le recrutement d'effectifs supplémentaires immédiatement.

Les élu et expert en catégorie C
Fabrice Marchet, Gillette Tessier